

DOCUMENTS DE REFERENCE : Inventaire des parties prenantes	Code	PP
	Edité par	DDEM
	Pages	Page 1 sur 5
	Approuvé par	EHE

Inventaire des parties prenantes

Critères d'évaluation

Le tableau suivant présente l'évaluation des parties prenantes, avec des scores attribués selon différents critères, à savoir :

1. **Impact** : effet qu'a la partie prenante sur le projet, directement ou indirectement, sur l'entreprise ou ses résultats.
2. **Pouvoir d'influence** : capacité de la partie prenante à affecter les décisions ou l'issue du projet.
3. **Besoins et attentes** : attentes spécifiques de la partie prenante concernant le projet, notamment en termes de performance environnementale ou de réduction des émissions de CO2.
4. **Risques associés** : risques pour le projet liés à la gestion ou à l'absence de gestion de cette partie prenante.

Les scores seront attribués sur une échelle de **1 à 5**, où **1** signifie un faible impact, pouvoir, besoin ou risque, et **5** représente un impact, pouvoir, besoin ou risque très élevé.

Tableau d'Évaluation des Parties Prenantes

Partie Prenante	Impact (1-5)	Pouvoir d'Influence (1-5)	Besoins et Attentes (1-5)	Risques Associés (1-5)	Score Total
Clients	5	5	5	5	20
Employés	4	3	3	4	14
Actionnaires et investisseurs	4	5	3	4	16
Autorités locales	4	5	3	3	15
Fournisseurs de matériaux	4	3	2	4	13

DOCUMENTS DE REFERENCE : Inventaire des parties prenantes	Code	PP
	Edité par	DDEM
	Pages	Page 2 sur 5
	Approuvé par	EHE

Sous-traitants	3	4	3	3	13
Organismes de certification (ISO, etc.)	4	5	5	4	18
Communautés locales	3	2	3	3	11
Assureurs	3	3	3	3	12
Pouvoirs Adjudicateurs	5	5	5	3	18

Interprétation du tableau :

- **Impact** : Les clients et les pouvoirs adjudicateurs ont un impact élevé (5) sur le projet, car leurs besoins et attentes influencent directement la réussite du projet.
- **Pouvoir d'influence** : Les clients, actionnaires, autorités locales, organismes de certification et les pouvoirs adjudicateurs ont également un pouvoir d'influence élevé (5) en raison de leur capacité à imposer des normes et des régulations strictes.
- **Besoins et attentes** : Les clients, pouvoirs adjudicateurs et les organismes de certification ont des attentes spécifiques très fortes (score de 5) concernant la conformité aux normes de performance CO2.
- **Risques associés** : Les clients présentent des risques élevés (score de 5) car une gestion inadéquate de leur engagement peut entraîner des pénalités, des conflits ou des retards importants.

Score Total :

Le score total pour chaque partie prenante est calculé en faisant la somme des scores attribués dans les 4 critères. Cela permet d'identifier les parties prenantes les plus critiques à gérer en priorité pour garantir la réussite du projet, tout en réduisant les risques potentiels associés.

Conclusion :

Ce tableau d'évaluation permet de visualiser clairement quelles parties prenantes nécessitent une attention particulière en fonction de leur impact, pouvoir d'influence, besoins, attentes et risques associés. Les parties prenantes ayant un score total élevé (comme les **autorités locales, les clients et les pouvoirs**

DOCUMENTS DE REFERENCE : Inventaire des parties prenantes	Code	PP
	Edité par	DDEM
	Pages	Page 3 sur 5
	Approuvé par	EHE

adjudicateurs) devront être gérées de manière proactive pour minimiser les risques et assurer le respect des exigences en matière de certification CO2.

Partie Prenante	Description	Rôle et Intérêt
Clients	Les personnes ou organisations commanditaires des projets de construction.	Intérêt direct dans la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments et la conformité aux normes CO2.
Employés	Travailleurs directs de l'entreprise de construction.	Impact sur la mise en œuvre des pratiques de construction durables et l'adoption de pratiques de réduction du CO2.
Actionnaires et investisseurs	Propriétaires d'actions de l'entreprise ou financiers.	Soucieux des résultats financiers, y compris des économies ou des investissements proposés pour des projets à moindre impact CO2

DOCUMENTS DE REFERENCE : Inventaire des parties prenantes	Code	PP
	Edité par	DDEM
	Pages	Page 4 sur 5
	Approuvé par	EHE

Autorités locales	Entités gouvernementales ou locales réglementant les constructions.	Imposition de normes légales relatives à la réduction des émissions de CO2 dans le secteur de la construction.
Fournisseurs de matériaux	Entreprises fournissant des matériaux de construction respectueux de l'environnement.	Fournissent les matériaux nécessaires pour répondre aux exigences de la performance CO2.
Sous-traitants	Entreprises externes engagées pour des travaux spécifiques sur les chantiers.	Responsable de l'exécution des normes de construction écologiques et de l'intégration de pratiques de réduction de CO2.
Organismes de certification (ISO, etc.)	Entités qui attribuent des labels de performance CO2 ou environnementale.	Vérification et attribution des certifications de performance CO2 aux projets de construction.
Communautés locales	Résidents et organisations communautaires près des sites de construction.	Soucis de l'impact environnemental du projet, notamment en termes d'émissions de CO2 et de pollution.
Assureurs	Compagnies d'assurance impliquées dans l'évaluation des risques.	Prise en compte des risques environnementaux dans les calculs d'assurance, y compris ceux liés au CO2.
Pouvoirs Adjudicateurs	Organismes qui commanditent et financent des projets et fixent des normes de réduction de CO2	Imposent des normes légales en matière d'empreinte carbone. Influenceurs et régulateurs de l'empreinte CO2 des bâtiments.
.... (à compléter / adapter si nécessaire)		

Légende du Tableau :

- **Partie Prenante** : Désigne la personne ou l'entité impliquée dans le projet.

DOCUMENTS DE REFERENCE : Inventaire des parties prenantes	Code	PP
	Edité par	DDEM
	Pages	Page 5 sur 5
	Approuvé par	EHE

- **Description** : Fournit une brève explication de la partie prenante.
- **Rôle et Intérêt** : Décrit l'impact de cette partie prenante sur le projet et son intérêt vis-à-vis de la performance CO2 et des pratiques durables.

Conclusion :

Les parties prenantes identifiées sont essentielles pour la réussite d'un projet de construction visant la certification CO2. Elles doivent être consultées et impliquées à différentes étapes du projet, de la conception à l'exécution, pour assurer le respect des normes écologiques et l'optimisation de l'empreinte carbone des bâtiments.